

dinaire à un père vieillard et à une mère stérile et déjà avancée en âge, qu'il était envoyé sur la terre pour annoncer et commencer la Loi de la Grâce, et que lui-même étant déjà plein de grâces, en devait recevoir pendant toute sa vie des accroissements continuels.

Il est grand par les faveurs qui lui furent communiquées. Dieu se dispense des lois ordinaires de sa Providence en sa considération. Il n'attend point le terme de la nature pour effacer de son âme la tache du péché originel, il le sanctifie n'étant encore que dans le sein de sa mère, il l'anime de l'esprit de grâce, dit Saint Ambroise, avant qu'il soit animé de l'esprit de la vie : et pour me servir des paroles de Saint Pierre Chrysologue, il le met dans le Ciel avant qu'il puisse toucher la terre, il lui donne l'esprit divin avant qu'il ait reçu l'esprit humain, il lui fait présent de ses grâces avant que la nature ait formé les membres de son corps. En un mot, il le fait vivre à Dieu avant qu'il commence de vivre à soi-même. Mais pour nous former une idée de l'excellence de la grâce de Saint Jean-Baptiste, il ne faut que considérer la manière particulière dont elle lui fut communiquée.

La Théologie nous enseigne qu'il y a trois causes de la grâce, le Saint-Esprit, JESUS-CHRIST, et Marie ; que le Saint-Esprit en est la cause efficiente et principale, que JESUS-CHRIST comme homme en est la cause méritoire et instrumentale pour user du terme de l'Ecole, et que Marie en est la dispensatrice.